



Première séance

Mercredi 30 mai 2012, 10 h 20

*Présidence de M. Vines, Président du Conseil d'administration
du Bureau international du Travail,
et de M. Alburquerque de Castro*

OUVERTURE DE LA SESSION

*Original anglais: M. VINES (Président du Conseil
d'administration du Bureau international du Travail)*

J'ai l'honneur, en tant que Président du Conseil d'administration du Bureau international du Travail, de déclarer ouverte la 101^e session de la Conférence internationale du Travail. J'aimerais également saisir cette occasion pour vous souhaiter très chaleureusement la bienvenue à Genève.

ELECTION DU PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE

*Original anglais: M. VINES (Président du Conseil
d'administration du Bureau international du Travail)*

Notre première tâche consiste à élire le Président de la Conférence, et je vous invite à présent à proposer des candidatures.

*Original anglais: M. DHIRAR (gouvernement, Soudan,
s'exprimant au nom du groupe gouvernemental)*

En ma qualité de président du groupe gouvernemental et au nom de l'ensemble du groupe, j'ai l'honneur de présenter la candidature de M. Rafael Francisco Alburquerque de Castro au poste de Président de la 101^e session de la Conférence internationale du Travail.

M. Alburquerque est actuellement Vice-Président de la République dominicaine. Le groupe gouvernemental, à sa réunion d'hier, a appuyé sa candidature à l'unanimité.

M. Alburquerque est associé à l'OIT depuis de longues années. Il a en effet honoré de sa présence de nombreuses sessions du Conseil d'administration et de la Conférence, soit à la tête de la délégation dominicaine, soit à la présidence d'une commission technique.

Désigné représentant spécial du Directeur général pour la coopération avec la Colombie, il a en outre été membre de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations, attribution à laquelle il a dû renoncer en prenant ses fonctions de Vice-Président de la République dominicaine en 2004.

M. Alburquerque est diplômé de droit avec mention de l'Université autonome de Saint-Domingue. Il s'est ensuite spécialisé en droit du travail et en sécurité sociale à la Sorbonne, à Paris, et en droit international privé à l'Académie de droit international de La Haye.

Il a été professeur invité de droit du travail à l'Université catholique pontificale de la République dominicaine, Secrétaire d'Etat de 1991 à 2000, membre éminent du comité de rédaction du Code du travail de la République dominicaine, texte qui a été adopté par les partenaires sociaux à l'issue d'un processus exemplaire de dialogue social, membre de haut niveau de l'Académie ibéro-américaine de travail et de la sécurité sociale, fondateur du Groupe des 9 qui est incontestablement une référence en matière de droit du travail ibéro-américain. Il ne s'agit là que de quelques-uns des éléments les plus marquants de la brillante carrière politique et professionnelle de M. Alburquerque.

C'est également un auteur prolifique qui a su faire partager sa passion pour les droits des travailleurs grâce à une longue série de publications spécialisées et d'ouvrages, qui sont désormais devenus une lecture incontournable pour tous ceux qui s'intéressent au droit du travail.

En reconnaissance des efforts qu'il a inlassablement déployés pour favoriser l'intégration parmi et entre les pays d'Amérique centrale et des Caraïbes, ainsi que pour instaurer un régime capable d'assurer le bien-être social de tous ces pays, M. Alburquerque s'est vu récemment décerner la Croix de l'ordre des cinq volcans par le gouvernement du Guatemala.

Le groupe gouvernemental est convaincu que M. Alburquerque saura apporter à la présidence de la Conférence internationale du Travail la lucidité et la perspicacité d'un homme qui a une connaissance intime des principes du droit, et la vision de celui qui, avec de véritables dons de dirigeant, a su jouer un rôle majeur dans la promotion du travail décent en Amérique latine.

Avec ces quelques mots, j'ai le très grand honneur de proposer la candidature de M. Alburquerque, de la République dominicaine, au poste de Président de la 101^e session de la Conférence, candidature dont je suis convaincu qu'elle recevra l'approbation de tous ceux qui se trouvent présents dans cette salle. Cet honneur qui m'échoit de présenter à la présidence une personne qui est si éminemment à même, de par ses brillantes qualités, de présider la Conférence avec succès, est révélateur du véritable esprit de l'Organisation. Je vous remercie.

Original espagnol: M. FUNES DE RIOJA (Vice-président employeur du Conseil d'administration du Bureau international du Travail)

Au nom du groupe des employeurs et en tant que président de ce groupe, c'est à la fois un honneur et un plaisir d'appuyer la candidature présentée par le groupe gouvernemental, celle de M. Rafael Francisco Albuquerque, à la présidence de la Conférence. Son parcours politique et institutionnel a été souligné par l'Ambassadeur du Soudan au nom des gouvernements. Je voudrais, quant à moi, insister brièvement sur le rôle que Francisco Albuquerque a joué au Conseil d'administration et sur le fait qu'il a dirigé la délégation dominicaine à diverses occasions, qu'il a été représentant spécial du Directeur général pour la coopération avec la Colombie et qu'il a été également membre de la commission d'experts. Ce parcours met en valeur la connaissance qu'il a de l'Organisation et sa capacité de conduire cette session si importante de la Conférence. Nous apportons donc notre plein soutien à cette candidature au nom des employeurs.

M. CORTEBEECK (Vice-président travailleur du Conseil d'administration du Bureau international du Travail)

Le groupe des travailleurs appuie la candidature de M. Rafael Francisco Albuquerque de Castro, Vice-Président de la République dominicaine.

Nous apprécions sa connaissance de l'OIT, sa connaissance des normes et nous apprécions sa sagesse. Le groupe des travailleurs soutient sa candidature pleinement comme président de cette Conférence.

Original anglais: M. VINES (Président du Conseil d'administration du Bureau international du Travail)

La candidature présentée par l'ambassadeur Dhirar du Soudan au nom du groupe gouvernemental a été dûment appuyée. Y a-t-il d'autres candidatures? Je n'en vois pas. J'ai donc le très grand plaisir de proclamer Son Excellence M. Rafael Francisco Albuquerque de Castro, Vice-Président de la République dominicaine, Président de la 101^e session de la Conférence internationale du Travail.

Je lui présente mes félicitations les plus chaleureuses et je l'invite à monter à la tribune pour assumer la présidence.

(M. Albuquerque de Castro, Vice-Président de la République dominicaine, élu Président de la Conférence, prend place au fauteuil présidentiel.)

DISCOURS DU PRÉSIDENT

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Je souhaite exprimer mes remerciements à tous les délégués de cette 101^e session de la Conférence internationale du Travail pour l'honneur qu'ils m'ont fait de m'avoir choisi pour présider cette session de la Conférence. Je remercie en particulier le groupe des Amériques pour avoir proposé ma candidature et pour son soutien.

J'aimerais remercier le groupe gouvernemental ainsi que les groupes des employeurs et des travailleurs pour avoir soutenu cette candidature. J'aimerais également remercier chacun pour sa collaboration. Avec votre aide, j'espère honorer ma tâche, dans le respect du Règlement, et mener à bien les travaux de cette 101^e session de la Conférence internationale du Travail.

Le Traité de Versailles a donné lieu à la création de l'OIT; parmi les 32 Etats de la Société des Nations qui ont signé le traité, onze étaient de l'Amérique latine.

Lors de la première session de la Conférence internationale du Travail, qui a eu lieu à Washington en octobre et novembre 1919, a été adoptée la première convention de l'OIT, convention (n° 1) sur la durée du travail (industrie), 1919. Treize Etats ont été invités à signer la convention et six d'entre eux étaient des pays d'Amérique latine.

A cette première session de la Conférence, il y avait 40 délégations, dont 16 d'Amérique latine. Cinq ans plus tard, en 1924, mon pays, la République dominicaine, devenait Membre de l'Organisation et, en 1933, elle ratifiait les quatre premières conventions. Vous comprendrez donc que la relation entre mon pays et l'OIT est, de longue date, soutenue et vertueuse. Nous en sommes fiers et nous avons pu bénéficier de l'assistance technique de l'OIT au cours de toutes ces années. Nous avons participé à d'innombrables programmes de coopération technique et, en particulier, le Code du travail approuvé en 1992 par la République dominicaine qui a bénéficié de l'influence et de l'aide technique de l'Organisation internationale du Travail. Il a été le résultat du dialogue entamé entre le gouvernement, les employeurs et les travailleurs, et constitue une référence pour de nombreux pays de la région.

Par ailleurs, j'entretiens des liens très étroits avec l'OIT à titre personnel. J'ai été membre de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations et représentant du Directeur général pour la coopération technique avec la Colombie.

Cette 101^e session de la Conférence internationale du Travail marque une nouvelle étape. C'est la première session du deuxième centenaire des sessions de la conférence et, dans quelques années, l'OIT fêtera son centenaire.

Nous vivons une époque de crise, de troubles, de risques et de défis. Nous sommes passés d'une ère de changements à un changement d'ère. En ces temps de crise économique et financière, nous espérons que L'OIT – comme elle l'a toujours fait depuis sa création en 1919 – sera un instrument d'expression et de soutien des principes et droits fondamentaux au travail.

Les questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence ne pourraient pas être plus actuelles: l'emploi des jeunes est un défi qui exige de nous tous des réponses. A l'occasion de cette nouvelle session, nous allons devoir déployer tous nos efforts et notre talent pour trouver des solutions.

L'arrivée sur le marché du travail de millions de jeunes travailleurs est un défi pour les politiques publiques visant à promouvoir et à protéger l'emploi des jeunes. Nous avons bien sûr besoin d'emplois, mais il doit s'agir d'emplois décents, protégés, de qualité qui soient attrayants et qui ne soient pas liés à des conditions de travail précaires. Nous avons besoin d'emplois permettant la productivité des personnes qui assurent des services, dans le cadre d'une relation de travail assortie d'une pleine protection.

La Conférence adoptera une recommandation relative au socle de protection sociale.

Aujourd'hui, comme l'a souligné le Bureau, quatre travailleurs sur cinq ne bénéficient pas d'un

socle de protection sociale et ne peuvent pas exercer leur droit à la sécurité sociale. Garantir un niveau minimum de protection sociale, et donc un niveau de vie décent, est une nécessité et une obligation, dans le cadre des instruments relatifs aux droits de l'homme et de ceux de l'OIT.

Enfin, et je suis loin d'avoir épuisé toutes les questions que la Conférence examinera, la discussion récurrente sur l'objectif stratégique des principes et droits fondamentaux au travail suppose de mettre l'accent sur un point crucial et actuel. Le rapport que le Bureau a élaboré a trait à une question récurrente dans le cadre du suivi de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable et au premier rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de 1998 de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

Pour harmoniser le suivi de la Déclaration de 1998 et de celle de 2008, la Conférence a adopté en 2010 le rapport global qui regroupait les quatre catégories fondamentales suivantes: la liberté d'association, la liberté syndicale et la reconnaissance effective du droit de négociation collective, l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire, l'abolition effective du travail des enfants et l'élimination de la discrimination dans l'emploi et la profession.

J'ai donc l'honneur, personnellement et au nom de mon pays et de toute la région – et maintenant avec le soutien de tous les délégués –, de préciser cette session de la Conférence. Elle examinera des questions très importantes, en ces temps de crise mondiale, en ces temps de troubles, en ces temps où nous avons besoin au sein de l'OIT de poursuivre notre tradition de défense des principes et droits fondamentaux au travail.

**MODIFICATION DE LA DATE DE CLÔTURE
DE LA 101^E SESSION DE LA CONFÉRENCE
INTERNATIONALE DU TRAVAIL**

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Avant d'entrer dans le vif du sujet, j'ai le devoir de vous présenter une proposition formulée par le bureau du Conseil d'administration et qui figure dans le rapport du Président du Conseil d'administration à la Conférence pour l'année 2011-12, et qui est reproduite dans le *Compte rendu provisoire* n° 1. Il s'agit de modifier la date de clôture de la 101^e session de la Conférence internationale du Travail, c'est-à-dire de l'avancer d'une demi-journée, de sorte qu'elle se termina le 14 juin dans la soirée au lieu du vendredi 15 juin à midi.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que cette proposition est approuvée?

(La proposition est approuvée.)

**COMPOSITION DE LA COMMISSION
DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS**

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Conformément à l'article 5 du Règlement de la Conférence, la Conférence doit constituer une commission chargée de vérifier les pouvoirs et les oppositions relatives aux pouvoirs, et désigner les membres de cette commission. Je demande donc au greffier de bien vouloir communiquer aux membres de la Conférence les noms des personnes qui ont été désignées par les groupes.

Original espagnol: Le GREFFIER de la CONFÉRENCE

Ont été désignés à la Commission de vérification des pouvoirs: M. Sawadogo (*gouvernement, Burkina Faso*), M. Rønne (employeur, Danemark) et M^{me} Sundnes (*travailleuse, Norvège*).

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que ces propositions sont approuvées?

(Les propositions sont approuvées.)

**ELECTION DES VICE-PRÉSIDENTS
DE LA CONFÉRENCE**

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Conformément à l'article 25, paragraphe 2, du Règlement de la Conférence internationale du Travail, nous devons maintenant procéder à l'élection des Vice-présidents. Je demande au Greffier de nous donner lecture des propositions faites par les groupes.

Original espagnol: Le GREFFIER de la CONFÉRENCE

Les candidatures proposées pour les fonctions de Vice-présidents de la Conférence sont les suivantes:

Groupe gouvernemental: M. Rajab M. Sukayri (*Jordanie*)

Groupe des employeurs: M. Blaise Matthey (*Suisse*)

Groupe des travailleurs: M. Francis Atwoli (*Kenya*)

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

J'atteste que les trois Vice-présidents sont de nationalités différentes, comme l'exige l'article 3, paragraphe 1, du Règlement de la Conférence. Puis-je considérer que la Conférence décide par consensus que ces trois candidats sont élus Vice-présidents de la présente session de la Conférence internationale du Travail?

(Les propositions sont approuvées.)

DÉSIGNATION DES BUREAUX DES GROUPES

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Je demande maintenant au Greffier de la Conférence de bien vouloir donner lecture des noms des candidats désignés par les groupes pour faire partie de leurs bureaux respectifs.

Original espagnol: Le GREFFIER de la CONFÉRENCE

Les groupes ont choisi les membres de leur bureau comme suit:

Groupe gouvernemental:

Président:

M. Dhirar (*Soudan*)

Groupe des employeurs:

Président:

M. Funes de Rioja (*Argentine*)

Vice-présidents:

M. Rahman (*Bangladesh*)

M. Traoré (*Mali*)

M. Villegas (*Colombie*)

M^{me} Goldberg (*Etats-Unis*)

M^{me} Hornung-Draus (*Allemagne*)

Secrétaire:

M. Wilton (*Organisation internationale des employeurs*)

Groupe des travailleurs:

Président:

M. Cortebecq (*Belgique*)

Vice-présidents:

M. Sakurada (*Japon*)
M. Djondang (*Tchad*)
M^{me} Byers (*Canada*)
M^{me} Brighi (*Italie*)

Secrétaire:

M^{me} González (*Confédération syndicale internationale*)

Outre le président et les vice-présidents, les personnes suivantes sont également membres du bureau du groupe des travailleurs : M. Ghandour (*Soudan*), M^{me} Francisco (*Angola*), M. Adyanthaya (*Inde*), M. Hussain (*Bahreïn*), M^{me} Wolanska (*Pologne*), M. Gurney (*Royaume-Uni*), M. Trotman (*Barbade*) et M. Martínez (*Argentine*).

CONSTITUTION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS DE LA CONFÉRENCE

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Nous passons maintenant à la constitution et à la composition des commissions qui seront chargées d'examiner les différentes questions dont la Conférence est saisie.

Outre la Commission de vérification des pouvoirs, qui a déjà été constituée, la Conférence voudra sans doute constituer les commissions suivantes: Commission de l'application des normes, Commission des finances, Commission de proposition, Commission sur le socle de protection sociale, Commission sur l'emploi des jeunes, Commission pour la discussion récurrente sur les principes et droits fondamentaux.

La composition des commissions, telle que proposée par les groupes, peut être consultée dans la salle. Elle sera publiée au *Compte rendu provisoire*.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que ces propositions sont approuvées?

(Les propositions sont approuvées.)

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE PROPOSITION

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Je me tourne maintenant vers le Greffier pour lui demander de bien vouloir nous indiquer les désignations faites par les groupes en ce qui concerne la composition de la Commission de proposition.

Original espagnol: Le GREFFIER de la CONFÉRENCE

Les désignations faites conformément aux dispositions de l'article 4 du Règlement de la Conférence sont les suivantes.

Les 28 membres gouvernementaux sont les membres titulaires du Conseil d'administration et proviennent des pays suivants: Allemagne, Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chine, Colombie, Congo, Danemark, Egypte, El Salvador, Etats-Unis, France, Hongrie, Inde, République islamique d'Iran, Italie, Japon, Lituanie, Niger, Qatar, Royaume-Uni, Fédération de Russie, République-Unie de Tanzanie, Togo, Trinité-et-Tobago, Viet Nam et Zambie.

Les membres gouvernementaux adjoints sont les suivants: Angola, Algérie, Botswana, Bulgarie, Cambodge, Chypre, République de Corée, Costa Rica, Cuba, Emirats arabes unis, Ghana, Indonésie, Kazakhstan, Kenya, Liban, Malte, Mexique, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Roumanie, Soudan, Sri Lanka, Suisse, Thaïlande, Uruguay, République bolivarienne du Venezuela et Zimbabwe.

Les 14 membres employeurs titulaires sont les suivants: M. Allam (*Egypte*), M. Frimpong (*Ghana*), M. Funes de Rioja (*Argentine*), M. Furlan (*Brésil*), M^{me} Goldberg (*Etats-Unis*), M. Julien (*France*), M. Mackay (*Nouvelle-Zélande*), M. Matsui (*Japon*), M. Mattar (*Emirats arabes unis*), M^{me} Moskvina (*Fédération de Russie*), M^{me} Mugo (*Kenya*), M. Rahman (*Bangladesh*), M. Rønneest (*Danemark*) et M. Traoré (*Mali*).

Les membres employeurs adjoints sont les suivants: M. Alrayes (*Bahreïn*), M. Conzemius (*Allemagne*), M. Echevarria Saldarriaga (*Colombie*), M. Jeetun (*Maurice*), M^{me} Liu (*Chine*), M. Mdwaba (*Afrique du Sud*), M. Megateli (*Algérie*), M. Modi (*Inde*), M^{me} Muñoz (*République bolivarienne du Venezuela*), M^{me} Päärendson (*Estonie*), M. de Regil (*Mexique*), M. Savané (*Guinée*), M. Welzijn (*Suriname*), M. Woolford (*Canada*).

En ce qui concerne les membres travailleurs titulaires, les désignations sont les mêmes que celles du bureau du groupe des travailleurs dont il a été donné lecture précédemment.

Les membres travailleurs adjoints sont les suivants: M. Leemans (*Belgique*), M^{me} Kelly (*Nouvelle-Zélande*), M. Dimitrov (*Bulgarie*) et M. Veyrier (*France*).

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence approuve les propositions relatives à la composition de la Commission de proposition?

(Les propositions sont approuvées.)

QUESTION SUPPLÉMENTAIRE À L'ORDRE DU JOUR

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Vous n'ignorez pas que, à sa 313^e session tenue en mars dernier, le Conseil d'administration du Bureau international du Travail a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de la présente session de la Conférence une question supplémentaire intitulée *Réexamen des mesures adoptées par la Conférence internationale du Travail pour assurer l'exécution par le Myanmar des recommandations de la commission d'enquête*. Le Conseil d'administration a demandé à son bureau de dépêcher une mission au Myanmar et de faire rapport à la Conférence sur toutes les questions pertinentes afin de faciliter ce réexamen.

Cette question sera donc examinée sans préjudice des dispositions du paragraphe 1 a) de la résolution relative aux mesures recommandées par le Conseil d'administration au titre de l'article 33 de la Constitution de l'OIT au sujet du Myanmar, adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa 88^e session, en juin 2000. Selon ce paragraphe, la question de la mise en œuvre des recommandations de la commission d'enquête constituée en 1997 et de l'application par le Myanmar de la convention n° 29 sur le travail forcé devra faire l'objet d'une séance, spécialement consacrée à cet effet, de la Commission de l'application des normes lors des sessions de la Conférence internationale du Travail, tant qu'il ne sera pas avéré que ce Membre s'est acquitté de ses obligations.

Nous proposons que la séance spéciale de la Commission de l'application des normes se tienne le samedi 2 juin. Nous proposons également que la discussion de ce nouveau point de l'ordre du jour ait

lieu à la Commission de proposition, selon les modalités que la commission jugera appropriées.

La Commission de proposition disposera d'une analyse de toutes les questions et de toutes les options pertinentes que la Conférence internationale du Travail pourra juger utile d'envisager, y compris celles qui figurent dans le rapport du bureau du Conseil d'administration sur la mission effectuée et dans le rapport du BIT. La commission soumettra son rapport à la Conférence et formulera les recommandations qu'elle jugera appropriées. Tout sera fait pour assurer une collaboration étroite entre ces deux discussions, afin qu'elles soient véritablement complémentaires.

Puis-je considérer que la Conférence approuve ces propositions?

(Les propositions sont approuvées.)

SUSPENSION DE CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE LA CONFÉRENCE

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Nous passons maintenant à la suspension de certaines dispositions du Règlement de la Conférence.

Conformément à l'article 76 du Règlement, la Conférence ne peut accepter de suspendre l'application d'une disposition de son Règlement que lors de la séance suivant celle à laquelle la proposition de suspension a été faite. La prochaine séance plénière prévue au programme se tenant le mercredi 6 juin, les trois Vice-présidents et moi-même proposons que la Conférence tienne aujourd'hui deux séances plénières consécutives. Lors de la première séance, celle qui se déroule actuellement, la suspension de plusieurs dispositions du Règlement sera proposée. Nous leverons cette séance et, après une brève pause, nous commencerons la deuxième séance plénière, au cours de laquelle la Conférence adoptera la décision de suspension qui aura été proposée.

Certaines des suspensions ont trait aux travaux en séance plénière, d'autres concernent les travaux des commissions. Les suspensions que nous proposons sont les suivantes.

Dans la mesure où cela s'avérera nécessaire et uniquement en ce qui concerne les interventions qui seront faites au cours de la table ronde intitulée

«Face à l'avenir: Enseignements tirés de la crise dans le cadre du Pacte mondial pour l'emploi», qui se déroulera en séance plénière, nous proposons la suspension des dispositions suivantes du Règlement de la Conférence internationale du Travail: *i)* le paragraphe 3 de l'article 12, dans la mesure où il limite le nombre d'interventions de chaque délégation en séance plénière; *ii)* les dispositions du paragraphe 6 de l'article 14, qui limitent la durée des interventions; *iii)* le paragraphe 2 de l'article 14, qui stipule l'ordre dans lequel la parole est accordée aux orateurs, afin de faciliter l'échange d'opinions; *iv)* la première phrase du paragraphe 1 de l'article 23, pour pouvoir établir un résumé des interventions faites au cours de la table ronde.

Nous proposons également la suspension des règles relatives à la clôture des discussions qui figurent à l'article 16, dans la mesure où cela pourrait s'avérer nécessaire pour permettre les présentations au cours de la table ronde ou les interventions des personnalités éminentes lors des séances plénières.

En ce qui concerne la réponse du Directeur général, nous proposons de suspendre la deuxième phrase du paragraphe 2 de l'article 23 afin de permettre au Directeur général de répondre par écrit aux points soulevés lors de la discussion en plénière de son rapport. La réponse du Directeur général sera publiée au *Compte rendu des travaux* de la Conférence.

Enfin, dans la mesure où cela pourrait s'avérer nécessaire pour faciliter le travail de la Commission sur l'emploi des jeunes et ses diverses tables rondes et de la Commission pour la discussion récurrente sur les principes et droits fondamentaux, il est proposé, si les commissions elles-mêmes en décident ainsi, de suspendre les dispositions suivantes: *i)* la deuxième partie du paragraphe 1 de l'article 62, qui concerne l'ordre dans lequel la parole est donnée aux orateurs, après les mots «au Président»; *ii)* au paragraphe 3 de l'article 62, la référence à la durée maximale des interventions.

S'il n'y a pas d'objections, je considère que, conformément à l'article 76 du Règlement, ces propositions prendront effet lorsqu'elles auront été approuvées par la Conférence à sa prochaine séance plénière, qui se tiendra dans quelques instants.

(La séance est levée à 10 h 55.)

Deuxième séance

Mercredi 30 mai 2012, 11 heures

Présidence de M. Albuquerque de Castro

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

J'ai l'honneur de déclarer ouverte la deuxième séance de la 101^e session de la Conférence internationale du Travail.

Avant d'entamer nos travaux, je passe immédiatement la parole au Greffier qui doit faire une annonce importante.

ADMISSION DU SOUDAN DU SUD EN TANT QU'ÉTAT MEMBRE DE L'OIT

Original espagnol: Le GREFFIER de la CONFÉRENCE

Le gouvernement de la République du Soudan du Sud a envoyé au Bureau international du Travail le 29 avril 2012 une communication dans laquelle il indique au Directeur général du BIT l'acceptation formelle du Soudan du Sud des obligations découlant de la Constitution de l'Organisation internationale du Travail conformément aux dispositions du paragraphe 3 de l'article premier de la Constitution. En vertu de ces dispositions, le Soudan du Sud, en qualité de membre des Nations Unies, peut devenir Membre de l'Organisation internationale du Travail en communiquant au Directeur général du BIT l'acceptation formelle de ces obligations.

J'ai donc le grand plaisir de porter à votre connaissance que la République du Soudan du Sud est le 184^e Membre de l'Organisation internationale du Travail et cela à compter du 29 avril 2012.

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Je souhaite la bienvenue à la République du Soudan du Sud en tant que nouveau membre de notre Organisation.

SUSPENSION DE CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE LA CONFÉRENCE

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Nous passons maintenant à la question de la suspension de certaines dispositions du Règlement de la Conférence internationale du Travail, qui a été présentée au cours de la première séance de la Conférence.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que cette proposition a été approuvée?

(La proposition est approuvée.)

DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU BUREAU DE LA CONFÉRENCE

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Comme la Conférence ne va pas reprendre ses travaux en plénière avant le mercredi 6 juin, toutes les activités quotidiennes liées à l'organisation de la Conférence pendant cette période seront assumées par le bureau de la Conférence si la Conférence accepte de lui déléguer les pouvoirs nécessaires à cette fin.

Je demande au Greffier de la Conférence de bien vouloir nous donner lecture du texte de la délégation de pouvoir.

Original espagnol: Le GREFFIER de la CONFÉRENCE

La Conférence internationale du Travail de l'OIT délègue, par le présent acte, à son Président et à ses Vice-présidents le pouvoir de prendre toute décision ou d'exercer toute fonction qui relève de la compétence de la Conférence pour toute question qui doit être traitée avant que la Conférence ne reprenne ses séances plénières. A moins que le Bureau n'estime que la Conférence doit prévoir une séance pour discuter de telle ou telle question, les décisions adoptées en vertu de cette délégation de pouvoir seront annoncées dans le *Compte rendu provisoire* des travaux de la Conférence. La présente délégation de pouvoir prendra effet à l'issue de la présente séance et expirera aussitôt que la Conférence reprendra ses séances plénières.

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que cette délégation de pouvoir est acceptée?

(La délégation de pouvoirs est acceptée.)

(La séance est levée à 11 h 15.)

Troisième séance

Mercredi 30 mai 2012, 12 h 15

Présidence de M. Alburquerque de Castro

ALLOCUTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

J'ai maintenant le grand honneur de donner la parole au Directeur général du Bureau international du Travail.

Original espagnol et anglais: M. SOMAVIA (Directeur général du Bureau international du Travail)

C'est un grand honneur de compter sur Rafael Alburquerque, Vice-Président de la République dominicaine, un grand ami de l'OIT, comme Président de la Conférence.

Je réitère mes remerciements pour la contribution forte de ses connaissances et de sa sagesse au développement de la législation du travail dans son pays et en Amérique latine.

(L'orateur poursuit en anglais.)

L'ordre du jour de la Conférence touche au cœur des inquiétudes et des insécurités de nos sociétés – emploi des jeunes, protection sociale, droits au travail. Nous avons tous quelque chose à l'esprit ce matin: il y a deux jours, le dixième Directeur général du BIT, Guy Ryder, a été élu et j'aimerais lui adresser mes plus chaleureuses félicitations personnelles et institutionnelles.

Sachez que j'ai un respect et une admiration énormes pour sa vision, sa connaissance, son expérience et ses compétences, autant de qualités qu'il apporte à ses responsabilités et que j'ai vues à l'œuvre d'innombrables fois au cours des dernières années.

Dans notre Organisation tripartite, les capacités de formation d'un consensus bien connues du Directeur général élu assurent que le dialogue social inspirera les décisions de l'OIT. Je suis sûr que, alors qu'il assume la direction de notre Organisation, qui fait notre fierté, il obtiendra le plein soutien des délégués à la Conférence et des membres du Conseil d'administration afin que les différentes voix du monde du travail se fassent entendre et respecter.

J'aimerais remercier les membres du Conseil d'administration et, en particulier, Greg Vines, Luc Cortebeeck et Daniel Funes de Rioja pour avoir organisé un processus électoral clair, transparent et innovant.

Les candidats ont d'abord eu à présenter leur vision. Ensuite, le Conseil d'administration a entendu tous les candidats, puis les résultats de chaque tour de vote ont été rendus publics. Pour la première

fois, les neuf candidats représentaient toutes les régions des Etats Membres de l'OIT.

Le Bureau a apporté ses conseils et son savoir-faire opérationnel, et je souhaiterais remercier Christophe Perrin, directeur de RELCONF, et toute son équipe.

Hier, le Directeur général élu et moi-même nous nous sommes réunis et nous sommes convenus de travailler en étroite collaboration pour assurer une transition en douceur. Je l'ai assuré de mon plein soutien et de celui du Bureau.

Depuis que j'ai annoncé ma décision d'avancer mon départ de mars 2014 à septembre 2012, je n'ai eu de cesse de poursuivre deux grands objectifs de gestion. D'abord, je voulais agir comme il convient, selon une approche ouverte, généreuse et élégante dans un processus que j'avais moi-même mis en marche. Deuxièmement, je souhaitais transmettre aux mandants, au Conseil d'administration et au Bureau un certain sens de la normalité, de l'organisation du travail, afin d'exécuter comme il se doit les fonctions de gouvernance et de gestion qui sont les nôtres, alors que, entre-temps, par le biais du Conseil d'administration, un processus électoral était en cours.

Il y a eu de la part de toutes les personnes impliquées un sens admirable de la responsabilité collective, un sens très net du travail qui doit être convenablement fait. Nous avons tous réussi haut la main l'examen de passage, c'est-à-dire l'élection de mon successeur, et nous devrions nous sentir fiers de notre Organisation.

Force est de reconnaître que les élections ne sont jamais simples. Des divergences apparaissent, les électeurs choisissent: l'un gagne, les autres perdent, c'est la démocratie.

Puis, le lendemain, il faut se rassembler et la vie doit suivre son cours. Et le quotidien immédiat, pour nous, c'est l'organisation de cette session de la Conférence. Une session qui se tient en des temps difficiles et incertains pour tous, en particulier pour les travailleurs, les petites entreprises et les budgets publics.

Depuis la crise financière de 2008, on compte environ 30 millions de nouveaux chômeurs. De plus, près de 40 millions ont cessé de chercher un emploi. De 45 à 50 millions de nouveaux emplois sont nécessaires chaque année pour les cinq prochaines années, ne serait-ce que pour revenir à la situation de l'emploi de 2007 – cette situation dans plusieurs pays n'était d'ailleurs pas brillante. Cela, bien sûr, a des incidences régionales différentes.

Il est donc temps de repenser nos politiques.

Le krach financier de 2008 annonçait le début de la fin des modèles actuels de croissance et de mondialisation, tels que je l'ai décrit l'an dernier dans mon rapport intitulé «Une nouvelle ère de justice sociale».

Quatre ans se sont écoulés et nous sommes enlisés dans l'incertitude, ne sachant pas clairement quelles seront les prochaines règles du jeu. Nous sommes à un tournant. La crise est l'occasion de changer de direction et l'OIT a un rôle essentiel à jouer pour saisir les opportunités devant elle. Je reviendrai sur cette question la semaine prochaine lorsque j'inaugurerai le segment de haut niveau de la Conférence. Mais je dois dire quelques mots sur la zone euro. Les politiques qui y sont poursuivies sont extrêmement préoccupantes pour l'OIT. Juste après la création de l'OIT en 1919, des pays européens ont peu à peu adopté nos valeurs, les ont intégrées dans leurs systèmes socio-économique et politique, puis plus tard dans l'Union européenne. La seule voie de l'austérité pour atteindre la consolidation budgétaire conduit à la stagnation économique, à la perte d'emplois, à la réduction de la protection et à des coûts humains considérables. Elle porte atteinte aux valeurs sociales dont l'Europe était le porteur.

On cherche à réduire la dette publique – sans y parvenir d'ailleurs – mais la dette sociale s'accumule, et elle aussi devra être payée.

Les pays européens les plus touchés, soumis à des contraintes directes ou indirectes, se détournent de plus en plus des principales valeurs de l'OIT alors que la région était à l'avant-garde. La culture du dialogue social et les fondations de la reconstruction de l'Europe après-guerre sont négligées, voire affaiblies. Or nous savons que c'est précisément grâce au dialogue social que nous pouvons sortir de la crise, grâce à des investissements productifs dans des entreprises durables, qui peuvent créer des emplois et accroître la demande globale et les recettes budgétaires.

Cette réponse de l'économie réelle doit être accompagnée d'un assainissement budgétaire socialement responsable. A mon sens, le Pacte mondial pour l'emploi est aujourd'hui un instrument extrêmement utile pour l'Europe.

N'accorder la confiance qu'aux opérateurs financiers, alors que l'on perd la confiance du peuple non seulement aggrave les méfaits de cette spirale économique descendante, mais ouvre aussi la voie à des solutions extrêmes que, j'en suis certain, les économies européennes ne souhaitent pas revivre.

Les politiques extrêmes provoquent des réactions extrêmes. Nous devons faire bon accueil au débat naissant en Europe sur la nécessité de la croissance, de la création d'emplois et de la protection sociale. Et l'OIT assumera certainement le rôle qui est le sien pour aider la région à s'orienter à nouveau vers son histoire, vers ses valeurs et vers la défense des valeurs qui nous sont chères. Nous estimons qu'elles sont aujourd'hui essentielles pour assurer la stabilité de l'Europe à l'avenir.

Emploi des jeunes

Nous avons failli à la jeunesse, femmes et hommes, depuis un certain temps maintenant.

De façon générale, le taux de chômage des jeunes est près du triple de celui des adultes, sans compter les millions de jeunes dans le monde qui, découragés, ont cessé de chercher un emploi. De plus, ceux

qui obtiennent un emploi travaillent souvent à temps partiel, dans le cadre de contrats temporaires, dans l'économie informelle ou encore occupent des emplois précaires.

Et, ce qui me préoccupe le plus, c'est qu'il y a très peu de solidarité intergénérationnelle, puisque ce sont les adultes qui élaborent les politiques et puisque c'est la jeunesse qui doit supporter une lourde part du poids des crises et des effets du modèle de croissance et de mondialisation qui est maintenant en crise. Nous assistons à une résurgence forte du militantisme des jeunes qui refusent de se résigner à un avenir fait de chômage, de travail marginal et d'éducation de faible qualité et onéreuse, qu'il s'agisse de jeunes entrepreneurs sociaux ou de dirigeants syndicaux. Je salue cette capacité qu'a la jeunesse de réagir.

Dans le même temps, dans de nombreux pays, la vérité qui dérange, c'est que la jeunesse est de plus en plus détachée des processus politiques, qu'elle en a assez des systèmes qui n'apportent pas de réponses efficaces à la crise de l'emploi. Et, de bien des façons, la jeunesse nous dit: «Vous ne nous écoutez pas.»

C'est la raison pour laquelle nous avons décidé, ici à l'OIT, d'écouter la jeunesse, d'interagir, de penser avec elle, d'intégrer ses idées dans les discussions des sessions futures de la Conférence. Nous avons organisé 46 consultations nationales avec près de 5 000 représentants d'organisations de la jeunesse dans toutes les régions. Ces consultations ont abouti la semaine dernière à un Forum sur l'emploi des jeunes extrêmement créatif et stimulant, ici à Genève, qui a réuni une centaine d'organisations d'employeurs, de travailleurs et de jeunesse. Une délégation présentera une synthèse de ses vues et de ses idées à la Commission de la Conférence.

Nous voyons donc que l'innovation est à l'œuvre; ce n'est pas la façon habituelle d'organiser le débat sur une question à l'ordre du jour de la Conférence. Les milliers de jeunes rassemblés dans ces forums et sur Internet posent les bases du réseau de la jeunesse de l'OIT, pour nous relier aux idées et aux besoins des jeunes, hommes et femmes.

Cette initiative ne devrait pas être isolée. En tant qu'institution, nous devrions être à même de créer les liens nécessaires pour avoir une idée de ce que la jeunesse pense des questions que nous examinons. Nous avons honoré notre tradition de dialogue. La jeunesse nous a répondu et j'ai fait mienne leur demande raisonnable qui est la suivante: «Il n'y a pas de solution pour nous sans nous.» Voilà une indication très claire de ce que devrait être la voie à suivre.

Socle de protection sociale

La capacité de l'OIT d'innover est également caractérisée cette année par la discussion sur les socles de protection sociale. Nous avons formulé ce concept il y a quatre ans. Maintenant, nous sommes sur le point d'adopter une nouvelle recommandation qui répondra à l'appel de la Déclaration de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, à savoir «prendre et renforcer des mesures de protection sociale [...] durables et adaptées aux circonstances nationales» pour promouvoir une mondialisation équitable.

Cette notion a été formulée à l'OIT pour la première fois en 2009, dans le cadre du Pacte mondial

pour l'emploi, qui demandait aux pays de mettre en place un socle de protection sociale. Etablir des socles de protection sociale, respecter la diversité des situations nationales, c'est promouvoir la dignité humaine. C'est contribuer à réduire la pauvreté, à accroître la capacité d'agir des personnes, mais aussi à augmenter la demande globale. C'est un engagement en faveur d'une société décente, une plateforme qui permettra à des centaines de millions de personnes, d'hommes, de femmes et d'enfants, d'avancer sur de bonnes bases. Voilà pourquoi la notion de socle est si importante – il ne s'agit pas d'un filet de sécurité sur lequel on ne peut pas se tenir debout mais d'un socle sur lequel on peut s'appuyer.

L'expérience des pays et notre action avec le FMI montrent que cela est économiquement possible, même dans les sociétés pauvres mais, bien sûr, la coopération internationale sera nécessaire.

Notre recommandation donnera un véritable élan à une initiative internationale majeure. L'OIT, le système des Nations Unies, le FMI et la Banque mondiale vont mettre en place un conseil interinstitutions de protection sociale dans le cadre du G20 pour promouvoir la protection sociale dans les programmes de développement aux niveaux national, régional et international. Voilà une avancée très concrète qui devrait permettre à l'ensemble du système multinational d'aller de l'avant.

Principes et droits fondamentaux au travail

La Déclaration de l'OIT de 1998 a souligné le rôle des principes et droits fondamentaux au travail pour conserver le lien entre progrès social et croissance économique. En particulier, ces principes et droits permettent aux travailleurs de revendiquer librement et avec des chances égales leur juste participation aux richesses qu'ils ont contribué à créer, ainsi que de réaliser pleinement leur potentiel humain.

La réalisation de ces principes et droits est une fin en soi et un moyen de faire progresser les objectifs de l'OIT. Elle sera votre boussole et votre responsabilité quand vous rédigerez les conclusions, en identifiant les priorités qui aboutiront à un plan d'action 2012-2016 novateur pour promouvoir les principes et droits fondamentaux au travail, dans la pratique ainsi que dans la lettre de la législation.

Aujourd'hui, la reprise mondiale est fragile et faible; le respect de ces principes et droits est soumis à de fortes pressions, et donc vos discussions seront d'autant plus importantes. Vos conclusions tripartites seront essentielles pour assurer une action plus efficace et parvenir à leur réalisation. Un plus grand respect pour ce que l'on appelle aujourd'hui les «règles du jeu» dans le monde du travail est absolument nécessaire.

Vous aurez également d'immenses responsabilités en examinant la situation de ceux qui travaillent dans l'économie informelle, à savoir jusqu'à 90 pour cent de la main-d'œuvre dans un grand nombre de pays en développement – et d'autres catégories qui sont confrontées à des difficultés particulières pour exercer leurs droits.

Les rapports de la commission d'experts à la Commission de la Conférence sont des outils essentiels pour aider les autorités à aller dans le sens de l'engagement et d'un dialogue constructif.

Myanmar

Nous aurons une discussion historique sur le Myanmar. Pendant un très grand nombre d'années difficiles, en raison du déni de pratiques abusives bien connues et bien documentées par la commission d'enquête de l'OIT, le Conseil d'administration a maintenu la pression et conservé son unité. Tous sont restés mobilisés. Notre persistance et notre méthode de travail nous ont finalement permis d'ouvrir un bureau et de recevoir directement des plaintes de victimes du travail forcé.

Nous vivons un moment tout à fait particulier quand Aung San Suu Kyi prendra la parole devant la Conférence. L'année dernière, elle nous avait envoyé une vidéo. Cette année, elle nous honore de sa présence. Cela reflète des changements politiques en cours dont nous devrions nous féliciter. Il faut saisir l'occasion qui nous est donnée et élargir les possibilités que ces changements représentent.

Nous n'avons pas renoncé et c'est ainsi que l'action devrait se poursuivre à l'avenir. La démocratie viendra au Myanmar et quand elle viendra nous pourrions dire que l'OIT était là.

Territoires arabes occupés

Je n'ai pas le même optimisme pour le peuple de Palestine. Une combinaison d'éléments – intransigence politique, incapacité des acteurs extérieurs d'aider les parties ou d'exercer sur elles leur influence de façon efficace, volatilité de la région, nature insaisissable de la réconciliation palestinienne, réponse faible de la part des partenaires de la coopération internationale – créent une situation très préoccupante.

Cependant, l'esprit indomptable du peuple palestinien continue à se manifester. L'OIT continuera à travailler avec les mandants palestiniens par le biais de politiques et de programmes concrets, à mesure qu'ils créeront un État palestinien viable. Quand le moment de la libération viendra, et il viendra, le peuple palestinien, la tête haute et sa dignité intacte, prouvera au monde que la lutte pour les droits fondamentaux peut aboutir en fin de compte, même si les obstacles semblent insurmontables en raison de l'occupation et de l'expansion constante des colonies.

Exécution du programme de l'OIT 2010-11

Le Bureau présente un rapport d'exécution cette année. Sur les 50 cibles fixées pour l'exercice biennal, 46 ont été réalisées globalement. Maintenant, 61 pays disposent d'un programme actif de promotion du travail décent, et les 13 plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement ont été signés en 2010 et intègrent certains ou l'ensemble des piliers du travail décent, l'accent étant mis sur l'emploi et la protection sociale.

Avec les 20 principaux partenaires de l'OIT en vue de la coopération pour le développement, nous avons pu maintenir un volume annuel de quelque 225 millions de dollars de ressources extrabudgétaires, soit un tiers de nos ressources. Nous mettons progressivement en place un système interne solide de gouvernance et de supervision et, une fois de plus, les auditeurs n'ont émis aucune réserve dans leur rapport.

J'en arrive aux conclusions. Ces prochaines semaines, je présenterai les résultats de la Conférence directement au G20, à la Conférence de Rio+20 et

au Conseil économique et social des Nations Unies, alors que vous les présenterez aux gouvernements, aux syndicats et aux organisations d'employeurs de vos pays respectifs, et que vous élaborerez des politiques pour promouvoir l'action à l'échelle nationale. Nous avons appris que ce qui se passe ici va bien au-delà de l'OIT. Quand nous passerons aux activités de fond des diverses commissions, rappelez-vous combien vos discussions ont une influence sur le cours des choses dans le monde.

Je sais que c'est une responsabilité que vous assumez avec conviction, avec détermination et, je dirais même, avec fierté. Je suis certain que vous aurez la vision et l'ambition nécessaires pour être à la hauteur de l'urgence actuelle.

Je vous lance un appel pour que vous vous représentiez les attentes des jeunes qui luttent pour avoir des emplois de qualité, des personnes qui vivent dans la pauvreté qui veulent une protection sociale, des travailleurs qui demandent d'exercer leurs droits fondamentaux. Je vous demande de vous représenter l'espoir sur leur visage, de ressentir leur volonté de travailler dur si on leur en donne la possibilité. Je vous demande de vous mettre à leur place et de penser à la dignité que vous pouvez accorder ou nier en fonction de vos négociations.

Donc, concluez des accords réalistes mais gardez à l'esprit les valeurs de cette Organisation merveilleuse et la volonté de rendre ce monde meilleur dans vos cœurs.

Chers amis, sous l'autorité et avec l'autorisation de notre Président, je voudrais inviter Guy Ryder à prononcer quelques mots.

Original espagnol et anglais: M. RYDER
(Directeur général élu du Bureau international du Travail)

Merci beaucoup de me donner cette occasion de prononcer quelques mots à l'occasion de l'ouverture de la Conférence.

(L'orateur poursuit en anglais.)

Je vous promets à cette occasion de n'abuser ni de votre temps ni de votre patience, étant donné que vous avez un travail important devant vous. Je vous dirais simplement trois choses.

Premièrement, j'ai eu l'occasion, il y a deux jours, d'exprimer au Conseil d'administration ma profonde reconnaissance pour la confiance qu'il m'a témoignée en m'élisant Directeur général de l'Organisation. Je tiens à réitérer ces remerciements et saisir cette occasion pour demander à la Conférence son soutien et son engagement pour permettre à notre Organisation d'aller de l'avant.

Deuxièmement, je voudrais réaffirmer aussi que je suis profondément conscient des responsabilités qui sont celles du Directeur général de cette Organisation, celles de représenter de manière fidèle et égale les vues et les intérêts de tous les mandants tripartites de l'Organisation, gouvernements, employeurs et travailleurs, Africains, Américains, Asiatiques et Européens, et les efforts que je déploierai et toutes mes capacités y seront entièrement consacrés.

Troisièmement, alors que nous nous appuyons sur les réussites considérables du passé, surtout celles de mon prédécesseur, M. Juan Somavia, je sais que nous sommes en pleine époque de mutation dans le monde du travail, et cela doit aussi être le cas dans notre Organisation. Avec votre concours, nous devons transformer notre Organisation, la faire évoluer afin de pouvoir relever les immenses défis du monde du travail d'aujourd'hui, et cette transformation se fera dans le respect des valeurs et des objectifs de l'Organisation qui nous sont transmis depuis 1919.

Ces principes et ces valeurs ne changeront pas, et notre engagement, doit être plus fort que jamais afin que nous puissions vraiment accomplir notre tâche. Avec votre concours, je suis persuadé que nous pouvons y parvenir.

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Merci beaucoup, Monsieur Somavia, pour vos paroles pleines d'émotion. Merci également à Monsieur Guy Ryder pour les paroles qu'il vient de prononcer.

(La séance est levée à 12 h 45.)

TABLE DES MATIÈRES

Page

Première séance

Ouverture de la session	1
Election du Président de la Conférence.....	1
Discours du Président.....	2
Modification de la date de clôture de la 101 ^e session de la Conférence internationale du Travail ...	3
Composition de la Commission de vérification des pouvoirs	3
Election des Vice-présidents de la Conférence	3
Désignation des bureaux des groupes	3
Constitution et composition des commissions de la Conférence	4
Composition de la Commission de proposition	4
Question supplémentaire à l'ordre du jour	4
Suspension de certaines dispositions du Règlement de la Conférence	5

Deuxième séance

Admission du Soudan du Sud en tant qu'Etat Membre de l'OIT.....	6
Suspension de certaines dispositions du Règlement de la Conférence	6
Délégation de pouvoir au bureau de la Conférence.....	6

Troisième séance

Allocution du Directeur général du Bureau international du Travail.....	7
---	---

.....
 • Le présent document a été tiré à un nombre restreint d'exemplaires afin de réduire autant que possible l'impact
 • sur l'environnement des activités de l'OIT et de contribuer à la neutralité climatique. Nous serions reconnais-
 • sants aux délégués et aux observateurs de bien vouloir se rendre aux réunions munis de leurs propres exem-
 • plaires afin de ne pas avoir à en demander d'autres. Nous rappelons que tous les documents de la Conférence
 • sont accessibles sur Internet à l'adresse <http://www.ilo.org>.
 •